



Sources du Lac d'Annecy

Pays de Faverges

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 43/16

Date de convocation 22 avril 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**Séance du **28 avril 2016 – 18 heures 00**Président : **Michel COUTIN**Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **GEMAPI PROGRAMME DE RESTAURATION-GESTION DU  
ST RUPH-GLIERE-EAU-MORTE - PHASE 3**

## MEMBRES PRESENTS

Sylviane REY  
Roland BLAMPEY  
Hervé BOURNE

Marcel CATTANEO  
Gérard CHAMPANGE  
Michel COUTIN

Jacky GUENAN  
Marc LLEDO  
Michèle LUTZ

Philippe PRUD'HOMME  
Ulrich GAGNERON

## MEMBRES EXCUSES

Paul CARRIER

Nicolas BLANCHARD

## EXPOSE

Monsieur le Vice-président en charge de l'Environnement rappelle que la communauté de Communes des sources du Lac d'Annecy a réalisé en 2015 les travaux de restauration fonctionnelle de la Plaine de Mercier par renaturation. Il s'agissait de la première étape du programme de restauration fonctionnelle du torrent de Saint-Ruph / Glière / Eau Morte telle qu'engagée par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2008 (N°94/08) et décrit dans la déclaration de projet (délibération N°53/14)

Il rappelle que la seconde phase consiste à rétablir les continuités écologiques dans la « traversée de Faverges », dont la continuité sédimentaire, qui permettra simultanément de prévenir les inondations (améliorer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur)

La délibération N°08/16 du 8 février 2016 prévoit sa réalisation en deux temps :

- - conduite des études opérationnelles et des marchés en 2016
- - mise en œuvre en 2017.

Compte tenu de contraintes technico-administratives cette phase ne pourra pas être conduite tel que prévu et va connaître un décalage d'une année.

En conséquence et pour ne pas perdre de temps, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Bureau de conduire en 2016 les travaux de reconnexion du Marais de Giez Faverges Doussard avec la rivière Eau-Morte - phase 3 du programme - et qui comprennent :

1. La restauration du profil 1920 de l'eau morte en amont du Marais
2. La rectification - étanchéification de la connexion ouverte entre le « chenal dit de dérivation de l'eau morte »

Monsieur le Vice-président en rappelle les objectifs au sens de la compétence GEMAPI :

Travaux :	Objectifs gestion des milieux aquatiques	Objectifs prévention des inondations
La restauration du profil de la rivière à la cote 1920 entre l'amont du Pont de la Brévière et le secteur dit des tuilières, sur la commune de Faverges-Seythenex.	Rétablir un fonctionnement hydraulique favorable : Reconexion des crues petites et moyennes de l'eau morte avec le marais Rétablir la continuité entre la zone de frayères favorables – secteur Brévière et le lac pour la truite du Lac	Limiter les débordements (crues petites et moyennes) préjudiciables au fonctionnement du Golf de Giez et de la zone agricole en rive droite de l'eau morte. Reconstituer des berges au niveau de la zone agricole Optimiser le fonctionnement hydraulique au niveau du pont de la Brévière (diminution de l'aléa.
Rectification / étanchéification de la connexion ouverte entre le « chenal dit de dérivation de l'eau morte »	Rétablir des conditions d'inondabilité favorables à la biodiversité du Marais	Diminuer le risque d'inondation au niveau de Sollier-Verthier.

Sur le plan opérationnel, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Bureau de confier une mission complète de maîtrise d'œuvre au cabinet Hydrétudes qui dispose de toutes les données nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

Il présente et explique le devis du cabinet d'un montant de **10698 € HT** en précisant que le marché de travaux pourrait inclure deux tranches conditionnelles de travaux :

- 1<sup>ère</sup> tranche qui consiste en des travaux de protection de berges au niveau de la zone agricole et dont la mise en œuvre est conditionnée par leur prise en charge les propriétaires riverains avec qui il conviendra de conventionner.
- 2<sup>ème</sup> tranche qui concerne des travaux de confortement de la conduite d'eaux usées installée en Janvier 2006 par le Syndicat du Lac d'Annecy en amont du Pont de la Brévière, Cette conduite pourrait être contrainte par le nouveau fonctionnement hydraulique de la rivière, du fait de l'abaissement du lit. Pour une cohérence de gestion, Monsieur le Vice-président propose d'inclure l'étude de cette contrainte, puis de conventionner avec le SILA la réalisation des travaux nécessaires.

Il demande aux membres du Bureau d'autoriser Monsieur le Président à :

- Engager la maîtrise d'œuvre des travaux décrits auprès du cabinet Hydrétudes ;
- Lancer et attribuer les marchés de travaux nécessaires ;
- Mobiliser les aides qui pourraient être obtenues auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe – fonds Natura 2000, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, et du Conseil Départemental de la Haute Savoie.

-0-0-0-0-0-0-0-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Président à :

- Engager la maîtrise d'œuvre des travaux décrits auprès du cabinet Hydrétudes ;
- Lancer et attribuer les marchés de travaux nécessaires ;
- Mobiliser les aides qui pourraient être obtenues auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe – fonds Natura 2000, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, et du Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Résultat du vote :

Votants :	11	Abstention :	0	Exprimés :	11
Pour :	11	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 04 mai 2016

Affichage le 04 mai 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 04 mai 2016  
 POUR COPIE CONFORME  
 LE PRÉSIDENT,  
 Michel COUTIN

